

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 61 (1910)
Heft: 8-9

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10 à 15 années et voici le résultat : plantations et semis naturels rivalisant de prospérité, où naguère s'étendait, comme ailleurs dans les Alpes suisses, le tapis prétendu stérile d'airelles, de rhododendrons et de genévriers. Et aujourd'hui la vie pointe de toutes parts et la forêt, sous le ban du parcours, prend sa joyeuse revanche.

Ce ne serait pas autrement ailleurs. L'Aletschwald, le Grächenwald, mieux ménagés, sont remplis de jeunes aroles et mélèzes ; et dans les forêts tourmentées de Riffelalp, de Chandolin, d'Arolla et d'ailleurs encore il est facile de constater des centaines de semis naturels cachés dans les buissons et qui, le jour où leur pousse délicate ne sera plus cueillie dès son apparition par un museau friand de jeune bois, s'élanceront pour reconstituer les forêts dépérissant aujourd'hui sous les erreurs et l'imprévoyance de leurs propriétaires.

Bien des forestiers de haute montagne ont puisé dans ces constatations une nouvelle confiance et un nouveau courage pour aller de l'avant. Ainsi la réunion forestière de l'Engadine aura porté ses fruits.

Rarement le jour de la „Nachexkursion“ aura retenu autant de congressistes comme cette fois-ci. Le comité dévoué et bien inspiré qui a présidé à nos destinées, a prévu plusieurs courses pour le mercredi au gré de chacun. Par une matinée radieuse, les uns visitèrent les travaux d'avalanches parmi les plus importants de la Suisse de Muot sur Bergün, d'autres ceux tout pareils du Schafberg sur Pontrésina. Quelques-uns se laissèrent attirer par les charmes encore vierges du chemin de fer de la Bernina, ouvert depuis la veille à l'exploitation. Les doux lacs de Silvaplana et de Sils, dans lesquels se mirent des forêts bien tenues, où fleurit le rhododendron en abondance, furent visités par un groupe important, qui se dispersa au col de la Maloya, sous les raffales d'une pluie qui n'atteignit guère que les retardataires.

Ainsi finit, puisque tout doit finir, cette réunion des Grisons, qui laissera au cœur de tous les heureux participants un souvenir inoubliable, un sentiment sincère de reconnaissance et un nouvel entrain pour lutter contre tous les ennemis, ouverts ou cachés, de nos forêts de montagne.

—y.



Communications.

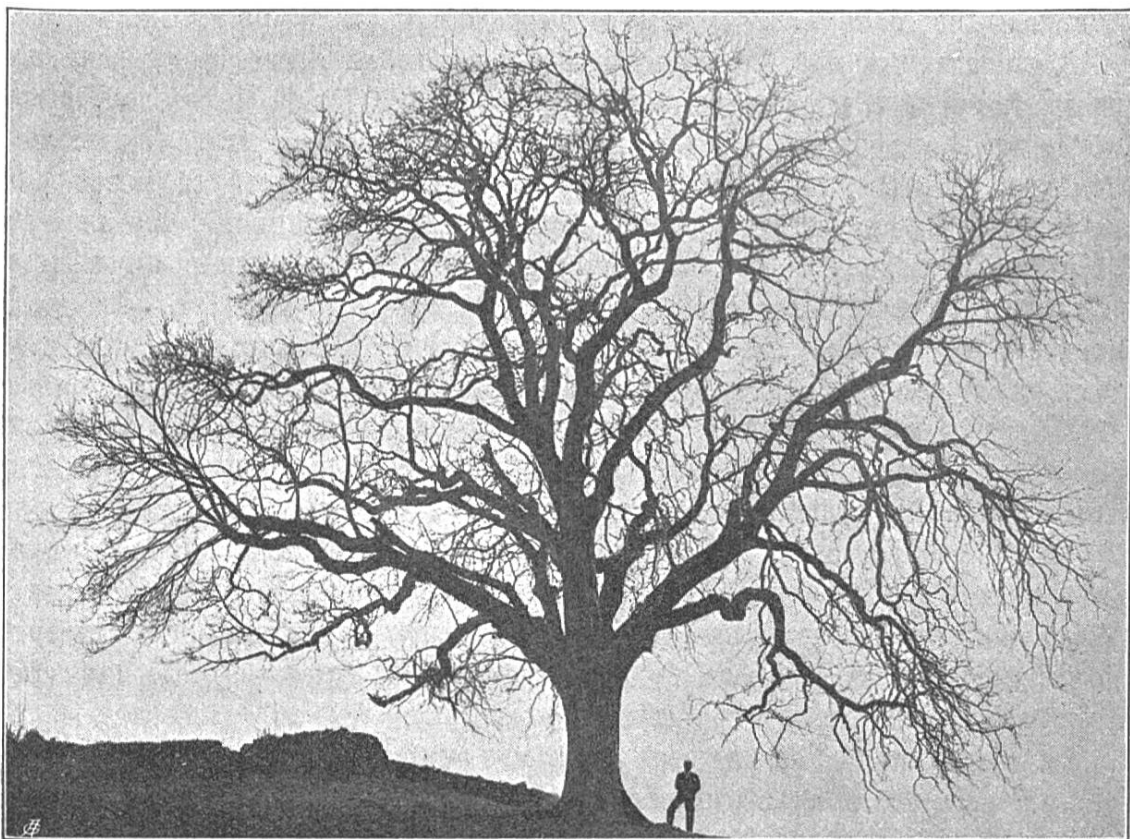
Disparition de nos gros noyers.

Il y a peut-être un peu d'exagération dans ce soupir que l'on entend retentir de tous côtés : on coupe tous nos beaux noyers et on n'en replante plus !

En fait, le nombre des représentants de cette essence, remarquables par de très grandes dimensions, a bien diminué depuis quelque vingt ans. Et la chasse à ce bel arbre, l'orgueil de nos campagnes, continue ardente.

Mais est-ce à dire que tous sont en train de disparaître chez nous ; s'agit-il d'une extermination ? Heureusement pas.

Nous ne trouvons plus, il est vrai, beaucoup de gros noyers dans les champs du petit propriétaire. Son bois est devenu si recherché et représente une valeur si considérable qu'il le monnaie dès qu'il suppose que son accroissement est sur le déclin. Il faut le déplorer au point de vue esthétique, mais on doit reconnaître que l'opération s'explique financièrement, tout comme s'explique l'abaissement de la durée de la révolution dans beaucoup de nos forêts.



Le noyer de Portaz, sur la route de Brent à Blonay. — Phot. F. Vachoux.

Que l'on songe au vigneron : sa vigne lui donne tant de déboires et lui rapporte si peu depuis plusieurs années. Peut-on lui en vouloir si, dans les années maigres, il sacrifie un noyer pour rétablir son équilibre financier compromis. Il prend, hélas ! là où il trouve à prendre. Tout au plus peut-on regretter qu'il ne sache pas vendre sa précieuse marchandise à son prix réel, car, trop souvent, il se fait rouler par d'habiles marchands.

C'est aux riches propriétaires et aux communes — puisque seuls ils en sont capables — qu'incombe l'honneur de nous conserver ces précieux héritages des générations passées. On est fondé, semble-t-il, à attendre de leur patriotisme ce sacrifice consenti à la généralité en faveur de la beauté du pays.

Disons d'emblée que nombreux sont ceux qui y consentent volontiers. Aussi bien notre pays compte-t-il encore pas mal de très beaux noyers, de taille énorme et qui, selon toute apparence, lui seront conservés longtemps encore. Souhaitons que leurs propriétaires sachent répondre aux offres alléchantes des marchands de bois de noyer comme celui à qui, dernièrement, on offrait 2000 francs pour un arbre splendide qui est la gloire de sa campagne : „Ni pour deux, ni pour vingt mille !“

C'était laconique et clair. Ah ! le brave homme !

Et maintenant, est-il vrai que l'on ne remplace pas, par la plantation, les vieux noyers disparus ?

Nous n'avons pas la prétention d'y répondre d'une façon générale, nous étant borné à étudier la question dans le district de Vevey seulement.

On sait que le noyer est un arbre au feuillage très dense, sous le couvert duquel l'herbe ne pousse guère. Là donc où la production fourragère est au premier plan, comme c'est devenu le cas presque partout chez nous, le noyer est considéré un peu comme un gêneur. Il faut qu'il cède la place à une culture plus productive. Le voilà donc relégué, par la force des choses, le long des chemins, des ruisseaux, dans les lieux vagues, sur les talus ou en forêt. Son domaine se rétrécit, c'est vrai. Il ne trônera plus au milieu d'un beau pré où, au reste, on lui reproche encore d'empêcher la manœuvre de la faucheuse ou de la charrue.

Dans ces lieux où il est encore toléré, il nous a paru qu'on en plante beaucoup. Ce sont généralement de beaux sujets, hauts de tige et bien fournis en branches. Ils sont élagués avec soin et il ressort, à l'évidence, qu'on cherche à allonger autant que possible leur fût, pourvoyeur de la précieuse matière première.

Le recrutement du noyer dans nos campagnes se fait avec méthode et un zèle suffisant, on ne saurait le contester. On s'en convainc facilement par une petite promenade dans les belles campagnes de Blonay, St-Légier, Brent, Charnex et Corseaux, où, partout, le noyer croît avec une vigueur surprenante.

Plusieurs de nos forêts basses en comptent quelques pieds venus de semis naturels. Leurs propriétaires se trouveraient bien de suivre les judicieux conseils que donnait ici même M. le Dr Fankhauser touchant la culture du noyer en forêt. Nous sommes persuadé aussi que, dans la zone inférieure de nos forêts feuillues, il donnerait d'excellents résultats. Il ne semble pas, malheureusement, que beaucoup se soient laissé tenter par cet intéressant essai.

Nous en arrivons à ce qui nous a mis la plume à la main. Nous voulions surtout déplorer la disparition récente d'un noyer qui, à certains égards, était le plus beau du canton de Vaud et peut-être de la Suisse entière.

Ce noyer croissait au Plattez, sur un petit replat, dans un site charmant, à mi-hauteur entre les villages de Corseaux et de Char-

donne. Un petit filet d'eau coulait à ses pieds. La photographie annexée à ce cahier montre bien qu'il s'agissait d'un arbre extraordinaire. A 1,3 m, le fût mesurait 3,90 m de circonférence, mais il n'était long que de 2,5 m seulement. A cette hauteur, partaient 10 énormes branches maîtresses, lesquelles portaient une cime formidable, merveilleusement belle. Le fût et la cime étaient indemnes de toute tare quelconque, cet arbre était la vigueur même. Très régulière, sa cime mesurait 33 m de diamètre dans un sens et 32 m dans celui qui lui était perpendiculaire. Elle recouvrait ainsi une surface de 830 m². Il suffirait de 12 arbres semblables pour recouvrir entièrement un hectare. Un bataillon d'infanterie, en formation de rassemblement, aurait trouvé place à son ombre !

Aucun des arbres que nous avons vus jusqu'ici ne nous a donné une impression aussi complète de puissance et d'harmonieuse grandeur. C'était une vraie merveille végétale.

Une preuve de sa vitalité, c'était sa production en fruits : il donnait, en moyenne, 30 quarterons de noix. En 1900, cette récolte avait atteint 52 quarterons, soit 1040 litres, les fruits étant débarassés de la brou.

Cet arbre paraissait donc particulièrement désigné pour être conservé à notre admiration, d'autant que son propriétaire en était fier et, à réitérées reprises, avait refusé de brillantes offres. Il semblait tenir beaucoup à le conserver et nous en avait même donné l'assurance formelle.

Hélas ! Survinrent de mauvaises années pour la vigne, quelques malheurs dans la famille du propriétaire et, pour finir, de gros embarras financiers. Un marchand à l'affût profita habilement de la situation, et bien vite le sort du beau noyer fut réglé. Son prix fut établi à 1300 francs. Puis, vite, il fut mis à terre.

Nous n'apprîmes la chose que trop tard pour essayer d'empêcher ce méfait. Notre regret fut d'autant plus cuisant qu'il nous eût été facile, grâce à l'appui bienveillant de quelques personnes de bonne volonté, de racheter ce superbe végétal.

Nous donnons, enfin, la photographie d'un autre noyer, très beau aussi, et dont les jours sont comptés, puisqu'il est devenu dernièrement la propriété d'un marchand de bois de noyer. C'est celui de Portaz, à côté de la route de Brent à Blonay, sur un petit replat d'où l'œil émerveillé embrasse tout notre beau Léman et sa couronne de montagnes. Solidement campé, trapu, il est également en pleine vigueur. Ses dimensions sont les suivantes : circonférence du fût 3,75 m, hauteur totale 20 m, longueur du fût 3 m, diamètre de la cime 25 + 22 m.

Un autre noyer, non loin de là, a presque exactement les mêmes dimensions, et, appartenant au même propriétaire, va partager le sort qui attend le premier.

Nous avons eu l'illusion d'espérer qu'il serait peut-être possible de conserver le plus remarquable des deux en le rachetant. Plusieurs

personnes de bonne volonté nous avaient promis leur appui. Mais, pour ce seul arbre, c'est 3000 francs qu'il aurait fallu trouver. Devant l'énormité de ce prix, nous avons dû y renoncer.

Force nous est donc de nous borner, là encore, à entonner un hymne funèbre. N'est-il pas navrant de devoir constater ainsi la disparition impitoyable de nos beaux arbres pour le plus grand dommage de la beauté de notre pays. Nous en restons attristé. Et il n'y aura jamais trop de bonnes volontés pour atténuer, dans la mesure du possible, ces accès navrants de vandalisme. Que tous ceux qui, par leur bourse ou par la plume, ou de toute autre façon, sont à même d'y opposer une digue, veuillent bien unir leurs efforts. Il en vaut la peine.

H. Badoux.



† Monsieur Ch. Broilliard,

Conservateur des Eaux et Forêts, en retraite, membre d'honneur de la Société des forestiers suisses.

La grande famille forestière est en deuil : elle vient de perdre un de ses membres les plus éminents dans la personne de M. le professeur Broilliard, décédé le 12 juillet à l'âge de 79 ans.

C'est avec intention que nous le désignons sous ce titre de „Professeur“, bien qu'il ait également exercé des fonctions actives au sommet de la hiérarchie française, en dirigeant pendant 10 ans, de 1881 à 1891, les importantes Conservations de Mâcon et de Dijon. Mais il n'avait assumé ces fonctions administratives que lorsqu'une maladie du larynx l'eut forcé à renoncer à sa chaire de Nancy. C'est comme professeur qu'il s'était acquis aussi bien en France que dans les pays étrangers, surtout dans le nôtre, une notoriété exceptionnelle, et c'est à ce titre que notre Société l'avait nommé membre d'honneur.

Il faut en effet remonter aux fondateurs de l'enseignement forestier en France, aux Lorentz et aux Parade, pour trouver chez nos voisins un nom aussi populaire, aussi universellement respecté.

Pendant plus de 15 ans, de 1865 à 1881, il répandit sans défaillance la bonne parole devant les élèves de l'Ecole de Nancy, inspirant à tous ses auditeurs, Français et étrangers, l'amour des arbres, le culte de la forêt.

Son admiration pour les initiateurs de l'art forestier en France ne lui mettait pas un bandeau sur les yeux et, tout en leur rendant un juste tribut d'hommages, il n'hésitait pas à se séparer d'eux lorsque leurs principes lui semblaient en désaccord avec les progrès d'une science objective ou avec les résultats d'expériences bien observées et bien conduites. Aussi fut-il, à beaucoup d'égards, un novateur, et on peut dire, sans exagération, qu'il a pour une bonne part ouvert la voie dans laquelle est entrée, depuis trente ou quarante ans, la sylviculture française.

Il ne nous appartient pas d'étudier en détail, ni même de mentionner ses multiples ouvrages, ses innombrables articles.

L'inlassable activité de M. Broilliard s'exerçait en effet dans les directions les plus variées, et, tout en enseignant à Nancy la science théorique et ses applications, il ne croyait pas déroger en mettant l'économie forestière à la portée des gens du monde et en insérant de temps à autre dans le plus célèbre des périodiques littéraires français, „La Revue des Deux-Mondes“, des articles de vulgarisation destinés au grand public, auprès duquel ils obtinrent un véritable succès. C'est dans le même esprit qu'il publia également un de ses ouvrages les plus répandus, „Le Traitement des Bois en France à l'usage des particuliers“.

Plus tard, il dirigea avec une incontestable autorité „La Revue des Eaux et Forêts“, rédigeant lui-même quantité d'articles, étudiant avec le plus grand soin et parfois même — dit-on — retouchant avec un zèle que d'aucuns ont qualifié d'excessif, les travaux de ses collaborateurs. Son savoir encyclopédique n'était jamais en défaut, aucune question technique ne lui était étrangère, mais, dans sa longue pratique, dans ses patientes et judicieuses observations, il s'était formé, sur certains points, des opinions qu'il regardait comme inattaquables et il ne négligeait aucune occasion de les mettre en valeur.

En 1902, il abandonna „La Revue“, mais il ne déposa pas la plume pour autant, et „Le Bulletin de la Société de Franche-Comté et Belfort“ s'enrichit à maintes reprises d'études aussi instructives qu'attrayantes.

En même temps, il continuait à suivre, avec un intérêt passionné, les travaux de la jeune génération ; il ne lui ménageait pas ses conseils, accueillant avec reconnaissance tous les ouvrages dont on lui faisait hommage et ne manquant pas d'en remercier sur-le-champ les auteurs, en y joignant des appréciations toujours marquées au coin du bon sens le plus aiguisé, de la critique la plus avertie.

Malgré la multiplicité de ses écrits, M. Broilliard était avant tout un homme de plein air : c'est en forêt qu'il fallait le voir et l'entendre, c'est là qu'il devenait véritablement l'apôtre de la religion nouvelle et que ses disciples ne pouvaient se soustraire au charme et à l'autorité de sa parole. Aussi, peut-on dire qu'il ne meurt pas tout entier et qu'il laisse des continuateurs imbus de ses principes et dignes à tous égards de les soutenir.

Parmi ces principes, il en est qui sont d'ores et déjà admis par nos voisins, tandis que d'autres semblent voués jusqu'ici à une moins heureuse fortune.

Le traitement en futaie des peuplements feuillus a cessé, outre Jura, d'être considéré comme la panacée universelle et la fin dernière de tout aménagement rationnel : grâce aux enseignements de M. Broilliard, le taillis composé a repris faveur, mais „avec révolution allongée et réserve intensive“.

Il ne paraît pas douteux que, partout où les martelages sont conduits avec sagacité, ce mode de traitement ne donne les meilleurs résultats ; malheureusement tous les praticiens n'ont pas le coup d'œil de M. Broilliard, et nous ne serions pas surpris si, de temps à autre, ses préceptes appliqués trop à la lettre et avec trop peu de souci des conditions culturelles, conduisaient à quelques déboires. Mais l'exception ne détruit pas la règle et, en soi, cette double conception nous paraît particulièrement heureuse : elle constitue à coup sûr un sérieux progrès.

Pour les futaies, M. Broilliard a préconisé le jardinage avec possibilité par pieds d'arbres et il a rompu de nombreuses lances pour faire prévaloir cette théorie sans lui conquérir, à ce qu'il semble, un très grand nombre d'adeptes.

Ce n'est pas le lieu de la discuter ici ; nous nous permettrons simplement de dire que cette méthode paraît être parfois d'une application assez délicate, peu conciliable avec la grande étendue des circonscriptions administratives de nos voisins, chez lesquels chaque inspection comporte une moyenne supérieure à 15,000 ha.

Mais M. Broilliard ne s'arrêtait pas volontiers à ces détails de gestion : pour lui, le forestier devait passer sa vie en forêt, le travail de bureau n'étant que l'accessoire, et ne se proposer qu'un seul but, l'amélioration des peuplements confiés à ses soins.

Ce but, M. Broilliard l'a poursuivi toute sa vie sans se laisser abattre par les chagrins domestiques, sans se laisser décourager par les déceptions : il disparaît en nous laissant un bel exemple à suivre, et nous le saluons avec respect en proclamant notre fierté de l'avoir compté parmi les membres d'honneur de notre Société forestière. D.

* * *

M. Broilliard est décédé le 12 juillet. La veille de sa mort, il nous adressait les lignes suivantes ; elles nous montrent l'esprit clair et lucide qu'il est resté jusqu'au dernier moment.

Morey, le 11 juillet 1910.

Mon cher collègue,

Votre grand et beau travail sur le commerce des bois de la Suisse m'est bien arrivé et je suis flatté de la bonne pensée que vous avez eue de me l'envoyer.

Cette question m'a toujours intéressé et surtout depuis l'époque où la Suisse, exportatrice de bois d'œuvre, en est devenue importatrice. Et c'est justement l'époque à laquelle vous avez pu faire remonter vos études.

A présent, cette importation a plus que quadruplé, malgré tous les droits de douane. C'est une preuve de la prospérité de votre beau pays. De votre travail découlent beaucoup d'enseignements. Vous constatez aussi que les temps de grande importation sont les périodes favorables pour le producteur. C'est très vrai, et quelles que soient les

conditions qui s'y ajoutent, que penser alors des droits de douane dits *protecteurs* ?

La consommation, le commerce et l'industrie se développent malgré eux ; ce serait mieux encore sans ces droits. Et quant à la propriété forestière, si les prix des bois étaient surélevés par la douane, ne tendraient-ils pas à faire hâter les exploitations, à tort bien souvent ?

Un bel exemple du mérite de la protection, c'est la demande des propriétaires anglais, ou de leurs partisans, de droits de douane sur les bois, dont ils ne produisent qu'une quantité minime, tandis que l'Angleterre en achète à l'étranger pour plus d'un demi-milliard de francs annuellement. *Ab uno disce omnes.*

La Suisse, qui administre bien son patrimoine, a une situation singulière, englobée qu'elle est entre quatre Etats protectionnistes. Ceux-ci veulent vendre le plus possible et acheter le moins possible, comme s'il était moins bon d'acheter que de vendre. Ils rappellent les rois d'antan, qui faisaient de la mauvaise monnaie, forçant leurs sujets à l'accepter en échange de produits et croyant ainsi s'enrichir. Cela n'allait pas loin ; ils étaient sans cesse obligés de recommencer. Jusqu'à quand durera la bataille des tarifs ? Nous n'avons pas la chance d'en voir la fin. En attendant sous l'orme ou le sapin, il me semble que, Français et Suisses, nous avons en économie forestière les mêmes principes et, en sylviculture, les mêmes désirs. Et j'aime à le constater encore une fois, après lecture de votre ouvrage bilingue. Nous voilà loin, dans les deux langues, de la plus grande rente et des coupes rases.

Compliment donc et prière d'agréer mes sentiments distingués.

Ch. Broilliard



Canton de Vaud.

(Acquisitions de forêts par l'Etat au district du *Pays d'Enhaut*. Exploitations dans les forêts particulières.)

Le district du Pays d'Enhaut, le quatrième du canton comme étendue, mesure 18434 ha de superficie totale. Les forêts, qui recouvrent environ 3120 ha, en constituent ainsi le 17 %. Son taux de boisement est donc bien inférieur au taux moyen du canton, et ne lui assigne que le 16^{me} rang parmi les 19 districts. (Aubonne, qui vient en tête, a un taux de boisement du 42 %.)

Ces forêts se répartissent entre l'Etat, les communes et les particuliers suivant une proportion qu'il est permis de considérer comme n'étant pas très normale : les forêts particulières prédominent fortement, tandis que celles de l'Etat sont en infime minorité.

Jusqu'en 1903, les forêts appartenant à l'Etat et à l'établissement cantonal des Incurables mesuraient, au total, 71 ha, réparties en dix parcelles détachées. C'était à peine le 2,3 % de l'ensemble des forêts

du district; alors que, pour tout le canton, cette proportion est du 12 % environ.

Chiffre vraiment bien faible si l'on considère l'altitude élevée de ce district dont toutes les forêts sont classées comme protectrices.

Aussi bien, l'Etat a-t-il décidé de chercher à augmenter son domaine. Ces dernières années, il a saisi plusieurs occasions pour arrondir quelques-unes de ses parcelles dont la plupart étaient jusqu'ici de dimensions par trop minuscules.

Le tableau suivant résume les acquisitions faites depuis 1903 :

		Payé	Vol. sur pied. environ
en 1903, à Derrey-Dzu . .	4,83 ha	fr. 7,000.—	800 m ³
1907, au Guffre	7,24 "	" 20,000.—	2178 "
pépinière de l'Etivaz	0,08 "	" 826.—	—
1908, à la Ritte	4,63 "	" 20,000.—	1285 "
aux Pierres blanches	7,19 "	" 30,000.—	1788 "
1910, au Wuargnoz. . .	3,41 "	" 7,000.—	124 "
à la Sierne	1,68 "	" 5,000.—	150 "
<i>Total</i>	29,06 ha	fr. 89,826.—	6319 m ³

Ces achats ont eu lieu principalement au territoire de Rougemont, sur la rive gauche de la Sarine. Elles ont permis la constitution de deux mas principaux, en sol très productif et avantageusement situé, mesurant l'un 28 ha, l'autre 17 ha. Très rapprochés l'un de l'autre, il paraît probable que, tôt ou tard, ils pourront être réunis en un seul mas par l'achat des terrains sis entre deux. En outre, quelques enclaves de forêts particulières, de peu d'étendue, pourront aussi être incorporées au domaine cantonal.

Ces nouvelles acquisitions faciliteront — il va de soi — la gestion de ce domaine, et permettront d'en tirer un meilleur parti que jusqu'ici. Il sera possible, en particulier, d'établir un réseau rationnel des chemins, dont le besoin se fait sentir de plus en plus.

A ce jour, les forêts se répartissent donc au Pays d'Enhaut comme suit :

à l'Etat et aux Incurables .	100 ha,	soit le	3 %
aux trois communes . . .	1370 "	"	44 %
aux particuliers	1650 "	"	53 %
	3120 ha		

L'étendue des forêts de la dernière catégorie est probablement plus élevée que celle ci-dessus indiquée dont le chiffre est extrait d'un cadastre déjà bien vieilli. Nombreux sont, en effet, les fenages ou parcelles de mauvais pâturages, dans les lieux écartés, qui ont été envahis par la forêt. Parcelles cadastrées fenage ou étivage, qui, en réalité, portent un beau recrû naturel, généralement d'épicéa. C'est merveille de voir, à l'intérieur de l'aire naturelle de distribution de l'épicéa, combien cette essence se propage facilement. Entre 1000 et 1400 m d'altitude, cette précieuse essence pullule, aux expositions N et NO surtout, où elle

atteint un développement superbe. Le pâtre a beau lui faire la guerre; bon gré mal gré, il a dû, à plusieurs places, s'avouer vaincu et lui céder la place. Sachons reconnaître aussi que nos propriétaires des pâturages — même quelques amodieurs aussi, — ne sont plus systématiquement hostiles à la forêt. Beaucoup en comprennent l'utilité générale et savent apprécier son importance économique. Ils ont appris à s'en accommoder et à en tirer parti judicieusement. Ce nous est même un plaisir de reconnaître combien la plupart d'entr'eux, au Pays d'Enhaut, jugent sainement la situation. Trop souvent, on a mis sur leur compte les abus commis par de peu scrupuleux spéculateurs, généralement étrangers à la contrée. Le vrai montagnard nous a souvent surpris par une réelle compréhension des choses de la forêt; il a une notion assez juste de la coupe jardinatoire et il condamne la coupe rase. N'est-ce pas déjà chose précieuse? Il lui reste à apprendre l'utilité de la coupe d'éclaircie que, pour l'instant, il méconnaît ou plutôt ignore. Mais on ne saurait vouloir aller trop vite en ces matières. Ne voilà pas si longtemps qu'entre forestiers la question est définitivement résolue. D'aucuns même semblent encore l'ignorer.

Qu'on enseigne donc pratiquement ces choses à nos propriétaires de forêts. Généralement bons observateurs, ils remarqueront bien vite l'avantage de l'éclaircie et ne tarderont pas à la pratiquer aussi.

Pour cela, l'Etat a l'obligation morale, en quelque sorte, de leur servir de modèle. L'exemple fera ouvrir l'œil et stimulera. C'est pour-quoi nous croyons que l'Etat agira sagement en augmentant encore l'étendue de ses propriétés forestières là où elles sont insuffisamment représentées. Il faut rendre cette justice à nos gouvernants et au Grand Conseil qu'ils ont toujours pensé ainsi. Les dernières acquisitions ont montré qu'en haut lieu on a fait preuve d'un esprit très éclairé dans l'appréciation de ces questions.

Avant de clôturer ce bavardage, dont on voudra bien nous pardonner le décousu, quelques mots encore sur l'importance des coupes faites, depuis 4 ans, dans les forêts particulières du Pays d'Enhaut. Disons d'abord que leur nombre et leur importance sont connus assez exactement, car depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1904, toute coupe dans les forêts particulières doit être autorisée. En thèse générale, celles comprenant plus de 50 plantes sont martelées par le soussigné; celles de moindre importance le sont par les gardes de triage; il a donc été possible, ces dernières années, d'en dresser une statistique exacte. Voici quelle a été leur importance:

en 1906	250 coupes,	cubant environ	14,063 m ³
1907	248	" " "	13,279 "
1908	217	" " "	10,246 "
1909	258	" " "	12,435 "

La coupe annuelle a donc comporté en moyenne 12,505 m³, ce qui, pour une étendue de 1650 ha, correspond à 7,6 m³ par ha. Ce chiffre

est sans doute un peu trop élevé, car on y a fait rentrer les coupes sur pâturages, et, comme nous le disions plus haut, l'étendue des boisés dépasse probablement le chiffre de 1650 ha.

Néanmoins, ce chiffre de 7,6 m³ est bien élevé. Il s'explique par les nombreuses coupes de réalisation, dans de vieilles futaies, qu'a provoquées l'ouverture de la ligne de chemin de fer du M. O. B.

Un ralentissement se fait déjà sentir. Il s'accroîtra davantage encore, car les marchands ont fait une chasse très active aux gros bois, dont ils ont vidé la plupart des forêts. Il faut reconnaître que dans beaucoup d'entr'elles le matériel en vieux bois était exagéré et ne permettait guère le rajeunissement naturel. La réalisation a sans doute été un peu brusque dans beaucoup de cas. Toutefois, d'une façon générale, ces forêts particulières remplissent encore parfaitement leur rôle protecteur. Le façonnage des coupes s'y fait avec soin et les reboisements s'exécutent généralement sans que l'administration forestière ait à sévir. Depuis que la loi est venue mettre un frein aux coupes rases de quelques spéculateurs — car là-haut aussi force est restée à la loi, après quelques luttes assez vives, — ces forêts se trouvent placées dans des conditions assez normales. L'accroissement y est généralement bon et les coupes jardinatoires y sont pratiquées avec la compréhension et les soins voulus. Nos populations montagnardes n'ont jamais reconnu aucun avantage à la coupe rase. Aussi n'ont-elles pas eu trop de peine à se plier à la loi en vigueur qui prévoit que la coupe jardinatoire est le mode d'exploitation normal. Malgré les sophismes intéressés de quelques commerçants en bois, elles ont bien su voir que seul ce mode peut dans leurs forêts alpestres donner de bons résultats. Aussi, très rares sont maintenant les cas où l'administration forestière doit, de par la loi, imposer son point de vue en matière de coupes. C'est là un résultat dont il faut se réjouir.

H. Badoux.



Chronique forestière.

Vaud. *VIII^e Exposition suisse d'agriculture, Lausanne 10—19 septembre 1910.* La VIII^e Exposition suisse d'agriculture ouvrira prochainement ses portes. Beaucoup de choses d'un très vif intérêt et hautement instructives y attendent les visiteurs. Et ceux-ci seront heureux d'apprendre qu'ils seront, pour le voyage, au bénéfice d'importantes facilités. En effet, toutes les entreprises de transport dont les stations sont en service direct avec Lausanne (à l'exception des chemins de fer Rolle-Gimel, Allaman-Aubonne-Gimel, Montreux-Glion (ligne directe), Oberland bernois, Stansstad-Engelberg, Sud-Est suisse, St-Gall-Speicher-Trogen, Routier Appenzellois et d'Appenzell), ont accordé, pour la visite de la VIII^e Exposition suisse d'agriculture, qui aura lieu à Lausanne du samedi 10 au lundi 19 septembre 1910, les facilités et réductions